

PERIODE DE DEPOT DU LIVRET 1

Uniquement par mail
Du 16/09/2020 au 14/05/2021

PROCEDURE DE DÉPOT DU LIVRET 1

Dossier de demande de recevabilité (CERFA_12818-02) à envoyer :

À l'adresse mail suivante :

accompagnement-vae@gipdaifi.fr

Attention aucun CERFA ne sera accepté en version manuscrite.

Le CERFA doit être signé puis regroupé avec l'ensemble des justificatifs et numérisés en 1 seul fichier PDF.

ETAPES DE DÉPÔT DU LIVRET 2

- **DÉPÔT DU LIVRET 2** : Du 1^{er} janvier au 15 janvier 2022
sur le site www.francevae.fr
- **JURY D'ENTRETIEN VAE** : Avril 2022

PROCÉDURE DE DEPOT

Les modalités de dépôt du livret 2 changent.

Le dépôt du livret 2 se fera uniquement au format numérique via la plateforme du site : <https://www.francevae.fr> ouverte uniquement du 1^{er} au 15 janvier 2022.

Vous disposez de 3 ans, à partir de la date de notification de cette recevabilité pour déposer votre dossier de validation en version numérique sur la plate-forme nationale de dépôt des dossiers de VAE. Cf guide du candidat.

Si votre demande est recevable, vous devrez vous acquitter d'un forfait de 250€.
Ce forfait est pris en charge par les fonds de la formation professionnelle.

Le justificatif de votre prise en charge devra être apporté au dispositif académique de validation des acquis (DAVA) pour poursuivre votre démarche.